

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS  
Établissement français du sang

#### Décision n° DS 2010-38 du 17 décembre 2010 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : ETSO1031171S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8 ;

Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision n° N 2010-01 du président de l'Établissement français du sang portant nomination de Mme Laurence MARION aux fonctions de directrice générale déléguée, en charge de la stratégie, de l'évaluation et de la prospective de l'Établissement français du sang, à compter du 1<sup>er</sup> février 2010 ;

Vu la décision n° N 2010-05 du président de l'Établissement français du sang portant nomination de Mme Anne DECRESSAC aux fonctions de directrice générale déléguée, en charge des ressources et de l'appui de l'Établissement français du sang, à compter du 15 mars 2010 ;

Vu la décision n° N 2010-19 du président de l'Établissement français du sang portant nomination de M. Stéphane NOËL aux fonctions de directeur général délégué, en charge de la production et des opérations de l'Établissement français du sang, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Mme Laurence MARION, directrice générale déléguée, en charge de la stratégie, de l'évaluation et de la prospective de l'Établissement français du sang, reçoit délégation de signature pour signer tous les actes nécessaires à la continuité du service public de la transfusion sanguine du 23 au 26 décembre 2010 inclus.

#### Article 2

M. Stéphane NOËL, directeur général délégué, en charge de la production et des opérations de l'Établissement français du sang, reçoit délégation de signature pour signer tous les actes nécessaires à la continuité du service public de la transfusion sanguine du 25 décembre 2010 au 2 janvier 2011 inclus.

#### Article 3

Mme Anne DECRESSAC, directrice générale déléguée, en charge des ressources et de l'appui de l'Établissement français du sang, reçoit délégation de signature pour signer tous les actes nécessaires à la continuité du service public de la transfusion sanguine du 31 décembre 2010 au 2 janvier 2011 inclus.

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 17 décembre 2010.

Le président,  
PR G. TOBELEM